



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

Présent : David EMERAUD, Florence PERRISSEZ, Stéphane VILLARD, Richard TESTA, Virginie SIGNOL, Pascal BLOND, Beatrice DI RAFFAELLE THUILLIER, Amandine MAISSE, Caroline PEAUCELLE, Laurent MAZARD.

Excusé : Murièle MICHAUD

Secrétaire de séance : Beatrice DI RAFFAELLE THUILLIER

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

✓ **Avenant à la convention redevance spéciale du SICTOM**

Le maire expose l'avenant à la convention au conseil et constate que le coût de celle-ci diminue. Elle s'élève à 680€ contre 720€ en 2014.

Le conseil approuve à l'unanimité l'avenant du SICTOM du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

✓ **Prix concession cimetière**

Une délibération datant du 13 mai 2014 avait été prise par le conseil fixant les tarifs des concessions au m². Ces tarifs au m² se trouvent mal adaptés par rapport à la surface d'une concession. Le maire propose de fixer des prix forfaitaires décomposés comme ceci :

- Concession funéraire simple = 300€
- Concession funéraire double = 600€
- Concession funéraire mini tombe = 150€

Le conseil approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs

✓ **Demande subvention chemin du métro**

Le maire propose de demander une subvention au conseil général de l'Isère concernant la réfection du chemin du métro. L'état actuel du chemin du métro devient impraticable. Cette situation constitue un risque tant pour la sécurité des personnes que pour les véhicules qui empruntent cette voie.

Le montant des travaux s'élève à 8408€ht.

De plus une subvention exceptionnelle de 10% supplémentaires pourrait être accordée à la commune vu que les travaux vont être réalisés avant le 30/09/2015.

Le conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention pour la réfection du chemin du métro

✓ **Demande subvention école numérique**

Le maire propose de réitérer la première demande de subvention pour l'école numérique qui avait déjà fait l'objet d'une délibération en date du 17 mars dernier et qui avait reçu un refus de la part du conseil général.

Vu l'importance de cet outil pour l'école de Montcarra et afin de faciliter l'apprentissage des classes comptant des triples niveaux, une nouvelle demande de subvention est proposée.
Le coût s'élève à 10980€ht.

Le conseil approuve à l'unanimité la demande subvention pour l'école numérique.

✓ **CCBD Complément délibération du 29/2015**

« Autorisation du maire à signer la convention avec la CCBD concernant le service ADS

La date de prise d'effet fixée au 1^{er} juillet 2015 sur la délibération prise en date du 5 mai dernier est erronée. Il convient de reprendre une délibération afin de modifier cette date et de la ramener au 1^{er} juin 2015.

Le conseil approuve à l'unanimité.